

## Registre spécial

destiné au signalement

d'un danger

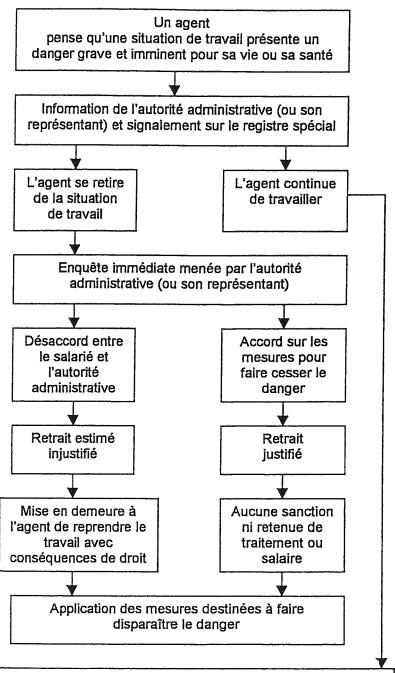
grave et imminent par

un membre

du C.H.S.C.T.-S.D. ou

par un agent

Décret n°82-453 du 28 mai 1982, modifié par le décret n°95-680 du 9 mai 1995 modifié par le décret n°2011-774 du 28 juin 2011



Le bénéfice de la faute inexcusable de l'employeur est de droit pour les agents non fonctionnaires victimes d'un accident du travail lorsque le risque signalé s'est matérialisé.

ÉTABLISSEMENT OU SERVICE	Page <sup>(1)</sup> CACHET DU CHS (OBLIGATOIRE)
LIEU CONCERNÉ (Bureau ou Atelier)	POSTE(S) DE TRAVAIL CONCERNÉ(S)
Nom du représentant de l'autorité administrative aya Nom du ou des agents exposés au danger	ant été alerté <sup>(2)</sup> :
Description du danger grave et imminent encouru	
Description de la défaillance (indiquer depuis quand)	
Date:Heure:  Mesures prises par le chef de service	gent Signature du membre du CHS <sup>(3)</sup> Signature de l'autorité administrative ou de son représentant

 <sup>(1)</sup> Chaque page de ce registre doit être cotée et porter le timbre du C.H.S.
 (2) Une note de service doit désigner au personnel, le représentant de l'employeur habilité à recevoir ces signalements.
 (3) La cas échéant.

ÉTABLISSEMENT OU SERVICE	Page <sup>(1)</sup> CACHET DU CHS (OBLIGATOIRE)
LIEU CONCERNÉ (Bureau ou Atelier)	POSTE(S) DE TRAVAIL CONCERNÉ(S)
Nom du représentant de l'autorité administrative aya Nom du ou des agents exposés au danger	ant été alerté <sup>(2)</sup> :
Description du danger grave et imminent encouru	
Description de la défaillance (indiquer depuis quand)	
Date:Heure:  Mesures prises par le chef de service	gent Signature du membre du CHS <sup>(3)</sup> Signature de l'autorité administrative ou de son représentant

 <sup>(1)</sup> Chaque page de ce registre doit être cotée et porter le timbre du C.H.S.
 (2) Une note de service doit désigner au personnel, le représentant de l'employeur habilité à recevoir ces signalements.
 (3) La cas échéant.

ÉTABLISSEMENT OU SERVICE	Page <sup>(1)</sup> CACHET DU CHS (OBLIGATOIRE)
LIEU CONCERNÉ (Bureau ou Atelier)	POSTE(S) DE TRAVAIL CONCERNÉ(S)
Nom du représentant de l'autorité administrative aya Nom du ou des agents exposés au danger	ant été alerté <sup>(2)</sup> :
Description du danger grave et imminent encouru	
Description de la défaillance (indiquer depuis quand)	
Date:Heure:  Mesures prises par le chef de service	gent Signature du membre du CHS <sup>(3)</sup> Signature de l'autorité administrative ou de son représentant

 <sup>(1)</sup> Chaque page de ce registre doit être cotée et porter le timbre du C.H.S.
 (2) Une note de service doit désigner au personnel, le représentant de l'employeur habilité à recevoir ces signalements.
 (3) La cas échéant.

ÉTABLISSEMENT OU SERVICE	Page <sup>(1)</sup> CACHET DU CHS (OBLIGATOIRE)
LIEU CONCERNÉ (Bureau ou Atelier)	POSTE(S) DE TRAVAIL CONCERNÉ(S)
Nom du représentant de l'autorité administrative aya Nom du ou des agents exposés au danger	ant été alerté <sup>(2)</sup> :
Description du danger grave et imminent encouru	
Description de la défaillance (indiquer depuis quand)	
Date:Heure:  Mesures prises par le chef de service	gent Signature du membre du CHS <sup>(3)</sup> Signature de l'autorité administrative ou de son représentant

 <sup>(1)</sup> Chaque page de ce registre doit être cotée et porter le timbre du C.H.S.
 (2) Une note de service doit désigner au personnel, le représentant de l'employeur habilité à recevoir ces signalements.
 (3) La cas échéant.

ÉTABLISSEMENT OU SERVICE	Page <sup>(1)</sup> CACHET DU CHS (OBLIGATOIRE)
LIEU CONCERNÉ (Bureau ou Atelier)	POSTE(S) DE TRAVAIL CONCERNÉ(S)
Nom du représentant de l'autorité administrative aya Nom du ou des agents exposés au danger	ant été alerté <sup>(2)</sup> :
Description du danger grave et imminent encouru	
Description de la défaillance (indiquer depuis quand)	
Date:Heure:  Mesures prises par le chef de service	gent Signature du membre du CHS <sup>(3)</sup> Signature de l'autorité administrative ou de son représentant

 <sup>(1)</sup> Chaque page de ce registre doit être cotée et porter le timbre du C.H.S.
 (2) Une note de service doit désigner au personnel, le représentant de l'employeur habilité à recevoir ces signalements.
 (3) La cas échéant.

ÉTABLISSEMENT OU SERVICE	Page <sup>(1)</sup> CACHET DU CHS (OBLIGATOIRE)
LIEU CONCERNÉ (Bureau ou Atelier)	POSTE(S) DE TRAVAIL CONCERNÉ(S)
Nom du représentant de l'autorité administrative aya Nom du ou des agents exposés au danger	ant été alerté <sup>(2)</sup> :
Description du danger grave et imminent encouru	
Description de la défaillance (indiquer depuis quand)	
Date:Heure:  Mesures prises par le chef de service	gent Signature du membre du CHS <sup>(3)</sup> Signature de l'autorité administrative ou de son représentant

 <sup>(1)</sup> Chaque page de ce registre doit être cotée et porter le timbre du C.H.S.
 (2) Une note de service doit désigner au personnel, le représentant de l'employeur habilité à recevoir ces signalements.
 (3) La cas échéant.

ÉTABLISSEMENT OU SERVICE	Page <sup>(1)</sup> CACHET DU CHS (OBLIGATOIRE)
LIEU CONCERNÉ (Bureau ou Atelier)	POSTE(S) DE TRAVAIL CONCERNÉ(S)
Nom du représentant de l'autorité administrative aya Nom du ou des agents exposés au danger	ant été alerté <sup>(2)</sup> :
Description du danger grave et imminent encouru	
Description de la défaillance (indiquer depuis quand)	
Date:Heure:  Mesures prises par le chef de service	gent Signature du membre du CHS <sup>(3)</sup> Signature de l'autorité administrative ou de son représentant

 <sup>(1)</sup> Chaque page de ce registre doit être cotée et porter le timbre du C.H.S.
 (2) Une note de service doit désigner au personnel, le représentant de l'employeur habilité à recevoir ces signalements.
 (3) La cas échéant.

ÉTABLISSEMENT OU SERVICE	Page <sup>(1)</sup> CACHET DU CHS (OBLIGATOIRE)
LIEU CONCERNÉ (Bureau ou Atelier)	POSTE(S) DE TRAVAIL CONCERNÉ(S)
Nom du représentant de l'autorité administrative aya Nom du ou des agents exposés au danger	ant été alerté <sup>(2)</sup> :
Description du danger grave et imminent encouru	
Description de la défaillance (indiquer depuis quand)	
Date:Heure:  Mesures prises par le chef de service	gent Signature du membre du CHS <sup>(3)</sup> Signature de l'autorité administrative ou de son représentant

 <sup>(1)</sup> Chaque page de ce registre doit être cotée et porter le timbre du C.H.S.
 (2) Une note de service doit désigner au personnel, le représentant de l'employeur habilité à recevoir ces signalements.
 (3) La cas échéant.

ÉTABLISSEMENT OU SERVICE	Page <sup>(1)</sup> CACHET DU CHS (OBLIGATOIRE)
LIEU CONCERNÉ (Bureau ou Atelier)	POSTE(S) DE TRAVAIL CONCERNÉ(S)
Nom du représentant de l'autorité administrative aya Nom du ou des agents exposés au danger	ant été alerté <sup>(2)</sup> :
Description du danger grave et imminent encouru	
Description de la défaillance (indiquer depuis quand)	
Date:Heure:  Mesures prises par le chef de service	gent Signature du membre du CHS <sup>(3)</sup> Signature de l'autorité administrative ou de son représentant

 <sup>(1)</sup> Chaque page de ce registre doit être cotée et porter le timbre du C.H.S.
 (2) Une note de service doit désigner au personnel, le représentant de l'employeur habilité à recevoir ces signalements.
 (3) La cas échéant.

ÉTABLISSEMENT OU SERVICE	Page <sup>(1)</sup> CACHET DU CHS (OBLIGATOIRE)
LIEU CONCERNÉ (Bureau ou Atelier)	POSTE(S) DE TRAVAIL CONCERNÉ(S)
Nom du représentant de l'autorité administrative aya Nom du ou des agents exposés au danger	ant été alerté <sup>(2)</sup> :
Description du danger grave et imminent encouru	
Description de la défaillance (indiquer depuis quand)	
Date:Heure:  Mesures prises par le chef de service	gent Signature du membre du CHS <sup>(3)</sup> Signature de l'autorité administrative ou de son représentant

 <sup>(1)</sup> Chaque page de ce registre doit être cotée et porter le timbre du C.H.S.
 (2) Une note de service doit désigner au personnel, le représentant de l'employeur habilité à recevoir ces signalements.
 (3) La cas échéant.

ÉTABLISSEMENT OU SERVICE	Page <sup>(1)</sup> CACHET DU CHS (OBLIGATOIRE)
LIEU CONCERNÉ (Bureau ou Atelier)	POSTE(S) DE TRAVAIL CONCERNÉ(S)
Nom du représentant de l'autorité administrative aya Nom du ou des agents exposés au danger	ant été alerté <sup>(2)</sup> :
Description du danger grave et imminent encouru	
Description de la défaillance (indiquer depuis quand)	
Date:Heure:  Mesures prises par le chef de service	gent Signature du membre du CHS <sup>(3)</sup> Signature de l'autorité administrative ou de son représentant

 <sup>(1)</sup> Chaque page de ce registre doit être cotée et porter le timbre du C.H.S.
 (2) Une note de service doit désigner au personnel, le représentant de l'employeur habilité à recevoir ces signalements.
 (3) La cas échéant.

ÉTABLISSEMENT OU SERVICE	Page <sup>(1)</sup> CACHET DU CHS (OBLIGATOIRE)
LIEU CONCERNÉ (Bureau ou Atelier)	POSTE(S) DE TRAVAIL CONCERNÉ(S)
Nom du représentant de l'autorité administrative aya Nom du ou des agents exposés au danger	ant été alerté <sup>(2)</sup> :
Description du danger grave et imminent encouru	
Description de la défaillance (indiquer depuis quand)	
Date:Heure:  Mesures prises par le chef de service	gent Signature du membre du CHS <sup>(3)</sup> Signature de l'autorité administrative ou de son représentant

 <sup>(1)</sup> Chaque page de ce registre doit être cotée et porter le timbre du C.H.S.
 (2) Une note de service doit désigner au personnel, le représentant de l'employeur habilité à recevoir ces signalements.
 (3) La cas échéant.

ÉTABLISSEMENT OU SERVICE	Page <sup>(1)</sup> CACHET DU CHS (OBLIGATOIRE)
LIEU CONCERNÉ (Bureau ou Atelier)	POSTE(S) DE TRAVAIL CONCERNÉ(S)
Nom du représentant de l'autorité administrative aya Nom du ou des agents exposés au danger	ant été alerté <sup>(2)</sup> :
Description du danger grave et imminent encouru	
Description de la défaillance (indiquer depuis quand)	
Date:Heure:  Mesures prises par le chef de service	gent Signature du membre du CHS <sup>(3)</sup> Signature de l'autorité administrative ou de son représentant

 <sup>(1)</sup> Chaque page de ce registre doit être cotée et porter le timbre du C.H.S.
 (2) Une note de service doit désigner au personnel, le représentant de l'employeur habilité à recevoir ces signalements.
 (3) La cas échéant.

ÉTABLISSEMENT OU SERVICE	Page <sup>(1)</sup> CACHET DU CHS (OBLIGATOIRE)
LIEU CONCERNÉ (Bureau ou Atelier)	POSTE(S) DE TRAVAIL CONCERNÉ(S)
Nom du représentant de l'autorité administrative aya Nom du ou des agents exposés au danger	ant été alerté <sup>(2)</sup> :
Description du danger grave et imminent encouru	
Description de la défaillance (indiquer depuis quand)	
Date:Heure:  Mesures prises par le chef de service	gent Signature du membre du CHS <sup>(3)</sup> Signature de l'autorité administrative ou de son représentant

 <sup>(1)</sup> Chaque page de ce registre doit être cotée et porter le timbre du C.H.S.
 (2) Une note de service doit désigner au personnel, le représentant de l'employeur habilité à recevoir ces signalements.
 (3) La cas échéant.

ÉTABLISSEMENT OU SERVICE	Page <sup>(1)</sup> CACHET DU CHS (OBLIGATOIRE)
LIEU CONCERNÉ (Bureau ou Atelier)	POSTE(S) DE TRAVAIL CONCERNÉ(S)
Nom du représentant de l'autorité administrative aya Nom du ou des agents exposés au danger	ant été alerté <sup>(2)</sup> :
Description du danger grave et imminent encouru	
Description de la défaillance (indiquer depuis quand)	
Date:Heure:  Mesures prises par le chef de service	gent Signature du membre du CHS <sup>(3)</sup> Signature de l'autorité administrative ou de son représentant

 <sup>(1)</sup> Chaque page de ce registre doit être cotée et porter le timbre du C.H.S.
 (2) Une note de service doit désigner au personnel, le représentant de l'employeur habilité à recevoir ces signalements.
 (3) La cas échéant.

ÉTABLISSEMENT OU SERVICE	Page <sup>(1)</sup> CACHET DU CHS (OBLIGATOIRE)
LIEU CONCERNÉ (Bureau ou Atelier)	POSTE(S) DE TRAVAIL CONCERNÉ(S)
Nom du représentant de l'autorité administrative aya Nom du ou des agents exposés au danger	ant été alerté <sup>(2)</sup> :
Description du danger grave et imminent encouru	
Description de la défaillance (indiquer depuis quand)	
Date:Heure:  Mesures prises par le chef de service	gent Signature du membre du CHS <sup>(3)</sup> Signature de l'autorité administrative ou de son représentant

 <sup>(1)</sup> Chaque page de ce registre doit être cotée et porter le timbre du C.H.S.
 (2) Une note de service doit désigner au personnel, le représentant de l'employeur habilité à recevoir ces signalements.
 (3) La cas échéant.

ÉTABLISSEMENT OU SERVICE	Page <sup>(1)</sup> CACHET DU CHS (OBLIGATOIRE)
LIEU CONCERNÉ (Bureau ou Atelier)	POSTE(S) DE TRAVAIL CONCERNÉ(S)
Nom du représentant de l'autorité administrative aya Nom du ou des agents exposés au danger	ant été alerté <sup>(2)</sup> :
Description du danger grave et imminent encouru	
Description de la défaillance (indiquer depuis quand)	
Date:Heure:  Mesures prises par le chef de service	gent Signature du membre du CHS <sup>(3)</sup> Signature de l'autorité administrative ou de son représentant

 <sup>(1)</sup> Chaque page de ce registre doit être cotée et porter le timbre du C.H.S.
 (2) Une note de service doit désigner au personnel, le représentant de l'employeur habilité à recevoir ces signalements.
 (3) La cas échéant.

ÉTABLISSEMENT OU SERVICE	Page <sup>(1)</sup> CACHET DU CHS (OBLIGATOIRE)
LIEU CONCERNÉ (Bureau ou Atelier)	POSTE(S) DE TRAVAIL CONCERNÉ(S)
Nom du représentant de l'autorité administrative aya Nom du ou des agents exposés au danger	ant été alerté <sup>(2)</sup> :
Description du danger grave et imminent encouru	
Description de la défaillance (indiquer depuis quand)	
Date:Heure:  Mesures prises par le chef de service	gent Signature du membre du CHS <sup>(3)</sup> Signature de l'autorité administrative ou de son représentant

 <sup>(1)</sup> Chaque page de ce registre doit être cotée et porter le timbre du C.H.S.
 (2) Une note de service doit désigner au personnel, le représentant de l'employeur habilité à recevoir ces signalements.
 (3) La cas échéant.

ÉTABLISSEMENT OU SERVICE	Page <sup>(1)</sup> CACHET DU CHS (OBLIGATOIRE)
LIEU CONCERNÉ (Bureau ou Atelier)	POSTE(S) DE TRAVAIL CONCERNÉ(S)
Nom du représentant de l'autorité administrative aya Nom du ou des agents exposés au danger	ant été alerté <sup>(2)</sup> :
Description du danger grave et imminent encouru	
Description de la défaillance (indiquer depuis quand)	
Date:Heure:  Mesures prises par le chef de service	gent Signature du membre du CHS <sup>(3)</sup> Signature de l'autorité administrative ou de son représentant

 <sup>(1)</sup> Chaque page de ce registre doit être cotée et porter le timbre du C.H.S.
 (2) Une note de service doit désigner au personnel, le représentant de l'employeur habilité à recevoir ces signalements.
 (3) La cas échéant.

ÉTABLISSEMENT OU SERVICE	Page <sup>(1)</sup> CACHET DU CHS (OBLIGATOIRE)
LIEU CONCERNÉ (Bureau ou Atelier)	POSTE(S) DE TRAVAIL CONCERNÉ(S)
Nom du représentant de l'autorité administrative aya Nom du ou des agents exposés au danger	ant été alerté <sup>(2)</sup> :
Description du danger grave et imminent encouru	
Description de la défaillance (indiquer depuis quand)	
Date:Heure:  Mesures prises par le chef de service	gent Signature du membre du CHS <sup>(3)</sup> Signature de l'autorité administrative ou de son représentant

 <sup>(1)</sup> Chaque page de ce registre doit être cotée et porter le timbre du C.H.S.
 (2) Une note de service doit désigner au personnel, le représentant de l'employeur habilité à recevoir ces signalements.
 (3) La cas échéant.

ÉTABLISSEMENT OU SERVICE	Page <sup>(1)</sup> CACHET DU CHS (OBLIGATOIRE)
LIEU CONCERNÉ (Bureau ou Atelier)	POSTE(S) DE TRAVAIL CONCERNÉ(S)
Nom du représentant de l'autorité administrative aya Nom du ou des agents exposés au danger	ant été alerté <sup>(2)</sup> :
Description du danger grave et imminent encouru	
Description de la défaillance (indiquer depuis quand)	
Date:Heure:  Mesures prises par le chef de service	gent Signature du membre du CHS <sup>(3)</sup> Signature de l'autorité administrative ou de son représentant

 <sup>(1)</sup> Chaque page de ce registre doit être cotée et porter le timbre du C.H.S.
 (2) Une note de service doit désigner au personnel, le représentant de l'employeur habilité à recevoir ces signalements.
 (3) La cas échéant.

ÉTABLISSEMENT OU SERVICE	Page <sup>(1)</sup> CACHET DU CHS (OBLIGATOIRE)
LIEU CONCERNÉ (Bureau ou Atelier)	POSTE(S) DE TRAVAIL CONCERNÉ(S)
Nom du représentant de l'autorité administrative aya Nom du ou des agents exposés au danger	ant été alerté <sup>(2)</sup> :
Description du danger grave et imminent encouru	
Description de la défaillance (indiquer depuis quand)	
Date:Heure:  Mesures prises par le chef de service	gent Signature du membre du CHS <sup>(3)</sup> Signature de l'autorité administrative ou de son représentant

 <sup>(1)</sup> Chaque page de ce registre doit être cotée et porter le timbre du C.H.S.
 (2) Une note de service doit désigner au personnel, le représentant de l'employeur habilité à recevoir ces signalements.
 (3) La cas échéant.

ÉTABLISSEMENT OU SERVICE	Page <sup>(1)</sup> CACHET DU CHS (OBLIGATOIRE)
LIEU CONCERNÉ (Bureau ou Atelier)	POSTE(S) DE TRAVAIL CONCERNÉ(S)
Nom du représentant de l'autorité administrative aya Nom du ou des agents exposés au danger	ant été alerté <sup>(2)</sup> :
Description du danger grave et imminent encouru	
Description de la défaillance (indiquer depuis quand)	
Date:Heure:  Mesures prises par le chef de service	gent Signature du membre du CHS <sup>(3)</sup> Signature de l'autorité administrative ou de son représentant

 <sup>(1)</sup> Chaque page de ce registre doit être cotée et porter le timbre du C.H.S.
 (2) Une note de service doit désigner au personnel, le représentant de l'employeur habilité à recevoir ces signalements.
 (3) La cas échéant.

ÉTABLISSEMENT OU SERVICE	Page <sup>(1)</sup>	CACHET DU C	HS (OBLIGATOIRE)
LIEU CONCERNÉ (Bureau ou Atel	ier)	POSTE(S) DE TRA	VAIL CONCERNÉ(S)
Nom du représentant de l'autorité admin Nom du ou des agents exposés au danger	istrative ayant été alerté	(2)-	
Description du danger grave et imminent encouru			
Description de la défaillance (indiquer depuis quand)			
Date: Heure:  Mesures prises par le chef de service	Signature de l'agent	Signature du membre du CHS <sup>(3)</sup>	Signature de l'autorité administrative ou de son représentant

 <sup>(1)</sup> Chaque page de ce registre doit être cotée et porter le timbre du C.H.S.
 (2) Une note de service doit désigner au personnel, le représentant de l'employeur habilité à recevoir ces signalements.
 (3) La cas échéant.

ÉTABLISSEMENT OU SERVICE	Page <sup>(1)</sup>	CACHET DU C	HS (OBLIGATOIRE)
LIEU CONCERNÉ (Bureau ou Atel	ier)	POSTE(S) DE TRA	VAIL CONCERNÉ(S)
Nom du représentant de l'autorité admin Nom du ou des agents exposés au danger	istrative ayant été alerté	(2)-	
Description du danger grave et imminent encouru			
Description de la défaillance (indiquer depuis quand)			
Date: Heure:  Mesures prises par le chef de service	Signature de l'agent	Signature du membre du CHS <sup>(3)</sup>	Signature de l'autorité administrative ou de son représentant

 <sup>(1)</sup> Chaque page de ce registre doit être cotée et porter le timbre du C.H.S.
 (2) Une note de service doit désigner au personnel, le représentant de l'employeur habilité à recevoir ces signalements.
 (3) La cas échéant.